La leçon (texte de la capsule vidéo)

https://youtu.be/srlQ3TQOKQM

Chapitre 13 : Les territoires ultra-marins français : une problématique spécifique.

PBQ : Comment aménager les territoires ultramarins pour réduire les inégalités ?

I) Les territoires ultra-marins français un atout pour la métropole

A. Des territoires aux nombreuses spécificités

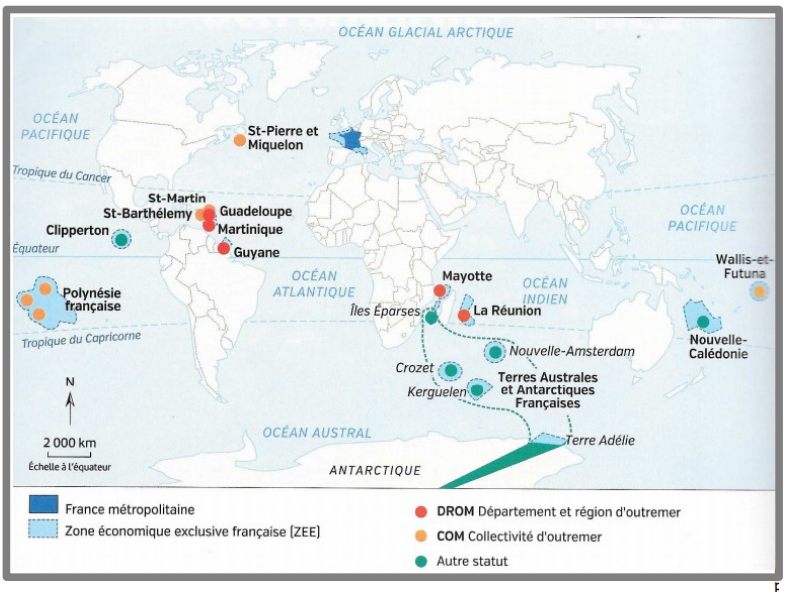

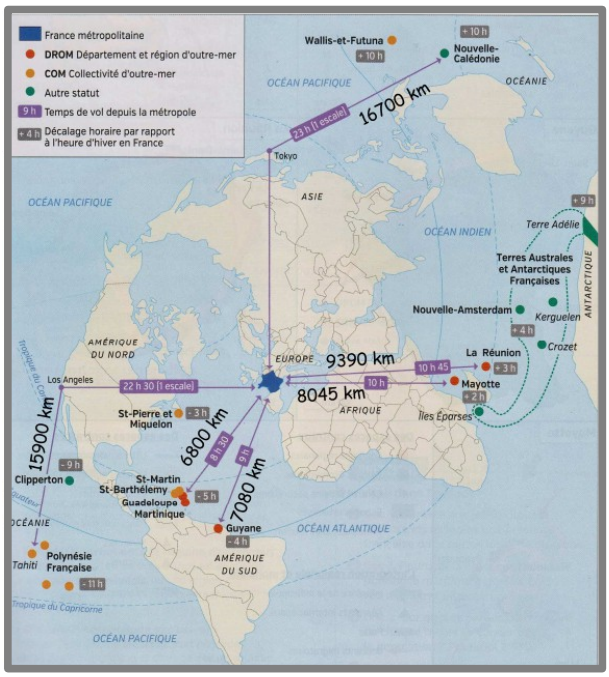

Les territoires ultramarins français ont des statuts variés : la Martique, la Guadeloupe....sont des DROM et Saint Pierrre et Miquelin ou Saint Martin sont des COM. Dispersés sur tout le globe ils sont éloignés de la métropole même si les liaisons aériennes réduisent la discontinuité géographique.
Enfin, ce sont des petites îles exposées à un climat tropical qui peut être violent avec les cyclones ou à des risques liés aux volcans.

COM : Collectivité d'outre mer : territoire de la République française disposant d'une autonomie vis-à-vis de la métropole dans plusieurs domaines (fiscal, douanier,..)
Discontinuité géographique : rupture géographique liée à la distance, à une frontière...
DROM : Département et Région d'outre-mer : collectivité territoriale dont le statut est le même que celui des départements et régions de métropole. Les lois et les règlements français y sont applicables.
Territoire ultramarin : un territoire français situé en dehors du continent européen.

B. Des territoires stratégiques

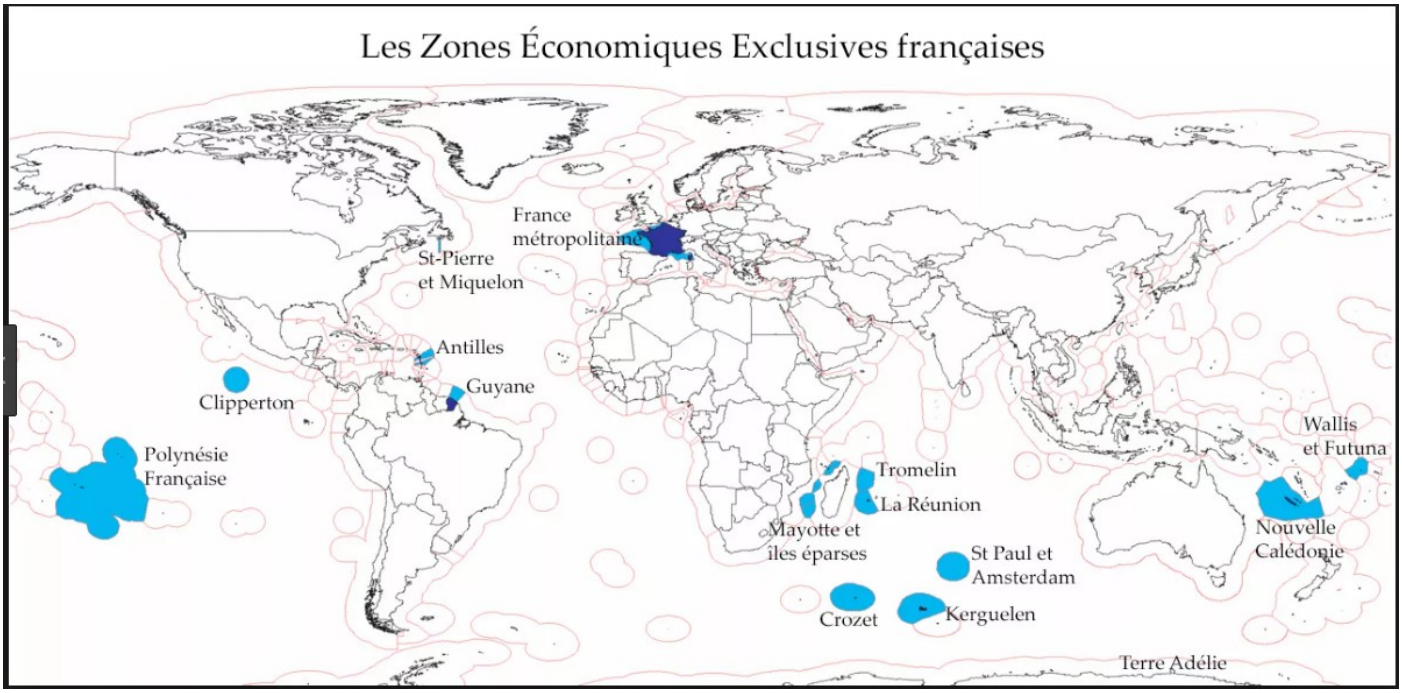

La France étant une puissance moyenne qui a l'avantage avec ces territoires ultra-marins d'être influente. Cette situation lui vient de sont héritage colonial. Grâce à ses territoires elle peut donc être présente sur tous les océans et ainsi s'affirmer tant dans le domaine militaire, culturel, économique et même politique.
L'Outre-Mer français, en grande partie constitué d'îles, permet à la France de bénéficier de 10 millions de km² d'espaces océaniques et d'avoir la deuxième ZEE, après les Etats-Unis.

ZEE : Zone économique exclusive. Espace maritime sur lequel un Etat exerce des droits pour l'exploration et la gestion des ressources, cela jusqu'à 370 kilomètres des côtes.

II/ Une intégration régionale limitée

A. La population locale en difficulté

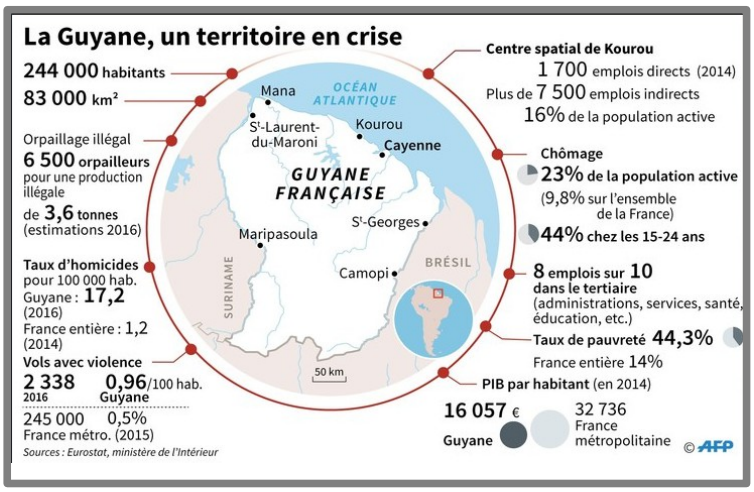

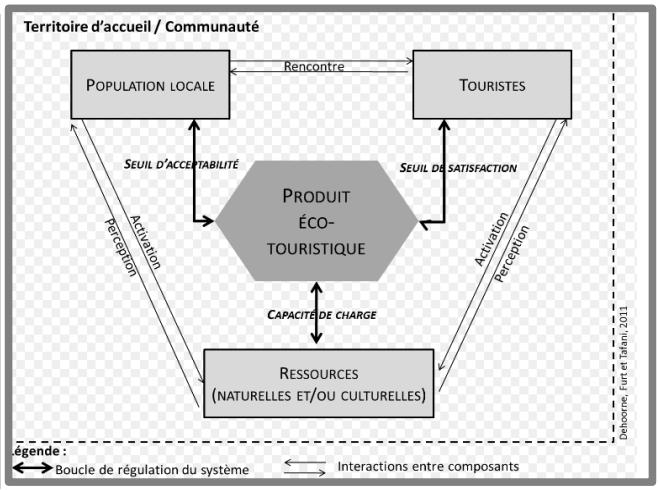

La population des territoires ultramarins est très attachée à la République. Jeune et métissée, elle connait des difficultés économiques et sociales : fortes inégalités et chômage. L'économie qui a longtemps reposé sur l'agriculture de plantation (canne à sucre, bananes), mais elle se diversifie (tourisme, services..) par une économie tournée vers l'extérieur : l'écotourisme

Ecotourisme : Forme de tourisme durable qui respecte, préserve en valeur les ressources d'un territoire pour les touristes.

B. Des territoires dépendants

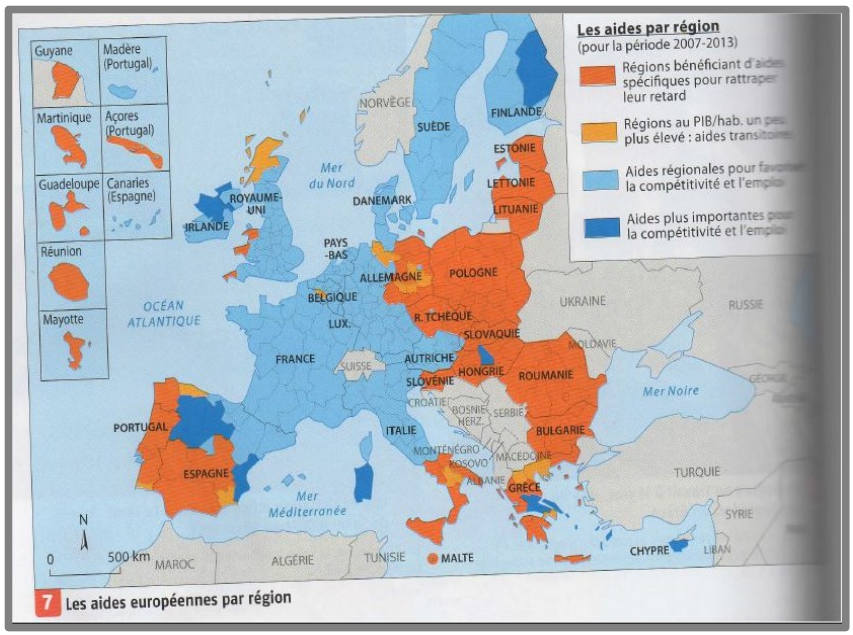

Les territoires ultramarins sont très dépendants de la métropole et de l'Union européenne. Ils bénéficient d'aides financières de l'Etat et du FEDER pour compenser leurs handicaps et valoriser leurs atouts.

FEDER : Fonds européen de développement économique régional destiné à corriger les déséquilibres régionaux dans l'Union européenne.

C. Une faible intégration à l'aire régionale

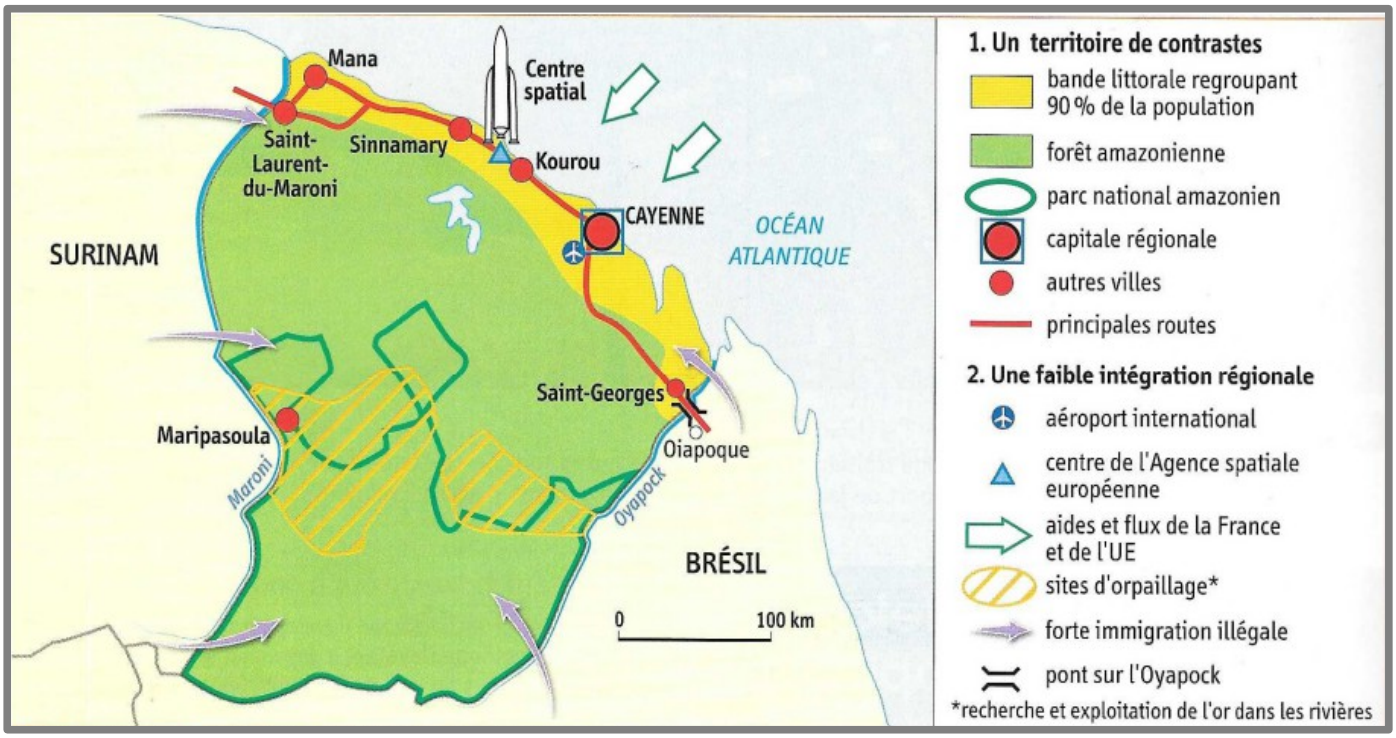

Leur niveau de développement, supérieur à celui des pays voisins, est à l'origine de flux migratoires notamment aux Caraïbes. Ils sont pourtant peu intégrés à leur aire régionale , malgré les aménagements comme le pont sur l'Oyapock entre la Guyane et le Brésil ou le développement de certaines activités comme dans le tourisme entre La Réunion et l'Île Maurice.

Mais l'intégration est en cours de réalisation grâce à plusieurs projets et organisations, par exemple, à La Réunion ont été signé des accords avec Madagascar ou les Comores mettant ainsi en place des partenariats dans les domaines de l'agriculture, l'environement, l'éducation ou la santé.

III) Aménager pour réduire les déséquilibres

A. Aménager pour compenser les inégalités

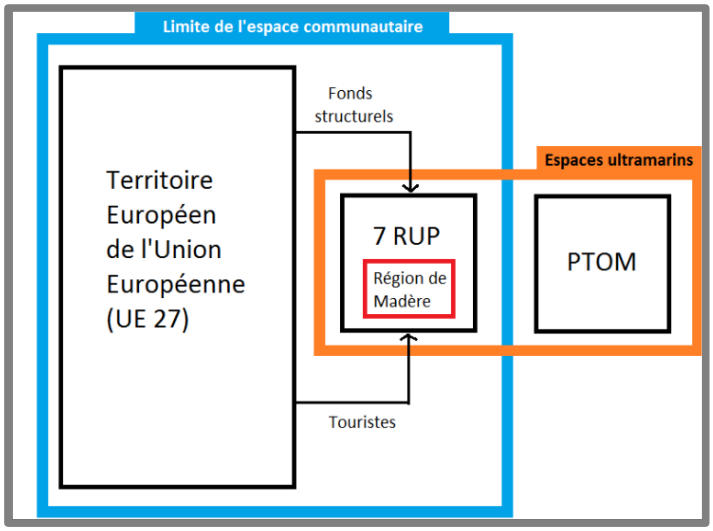

L'Etat est un acteur important de l'aménagement dans les DROM. Il a orienté le développement des territoires ultramarins autour de l'activité touristique, sur le littoral avec des constructions de complexes hôteliers et de route comme à La Réunion avec la Nouvelle Route littoral, mais également vers des cultures spécialisées comme l'ananas ou la vanille.

L'intégration de la France à l'Union européenne a renforcé le principe de continuité territoriale. Ainsi, tous les DROM sont des régions ultrapériphériques (RUP). Ils reçoivent des aides pour combler les écarts de développement avec les autres régions de l'UE.

Continuité territoriale : principe visant à fournir les mêmes prestations et les mêmes services, notamment en matière d'aménagement, à tous les habitants d'un territoire.

RUP : Région ultrapériphérique : région ultrapériphérique : Territoire de l'UE qui bénéficie des aides du FEDER pour combler ses handicaps

B. Un aménagement durable ?

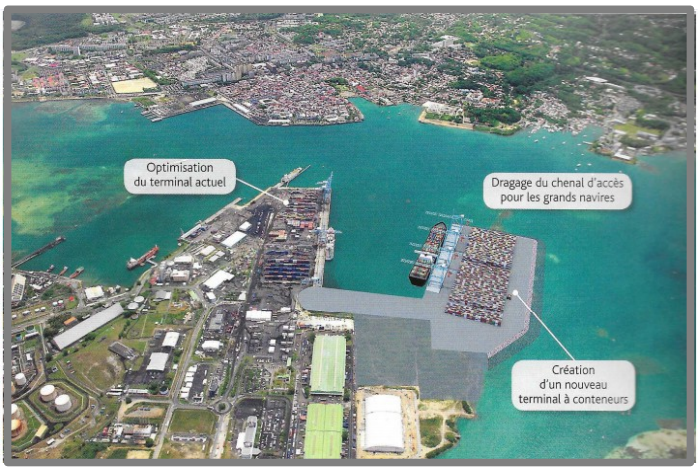

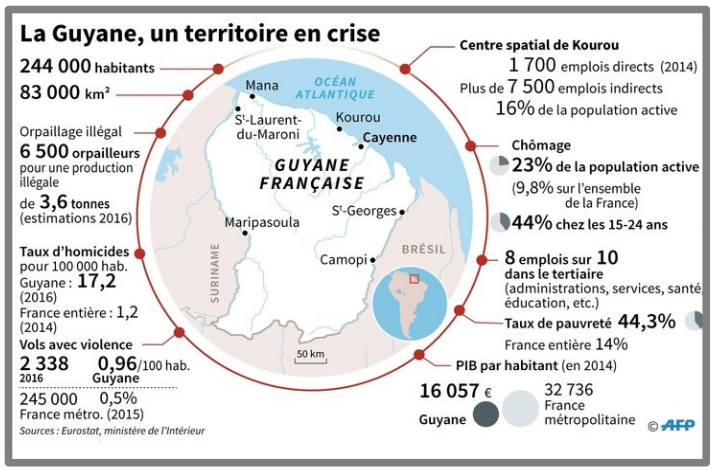

Les autorités veulent attirer toujours plus de touristes avec de nouveaux aménagements, ce qui renforce la dépendance à cette activité.
Le taux de chômage est plus élevé dans les territoires ultramarins (30% en 2013 et environ 10% en métropole). Des poches de pauvreté se sont constituées. Comme en France métropolitaine, des fractures sociales marquent les territoires ultramarins.

Fracture sociale : fortes inégalités économiques et sociales entre les habitants d'un territoire.

Synthèse :
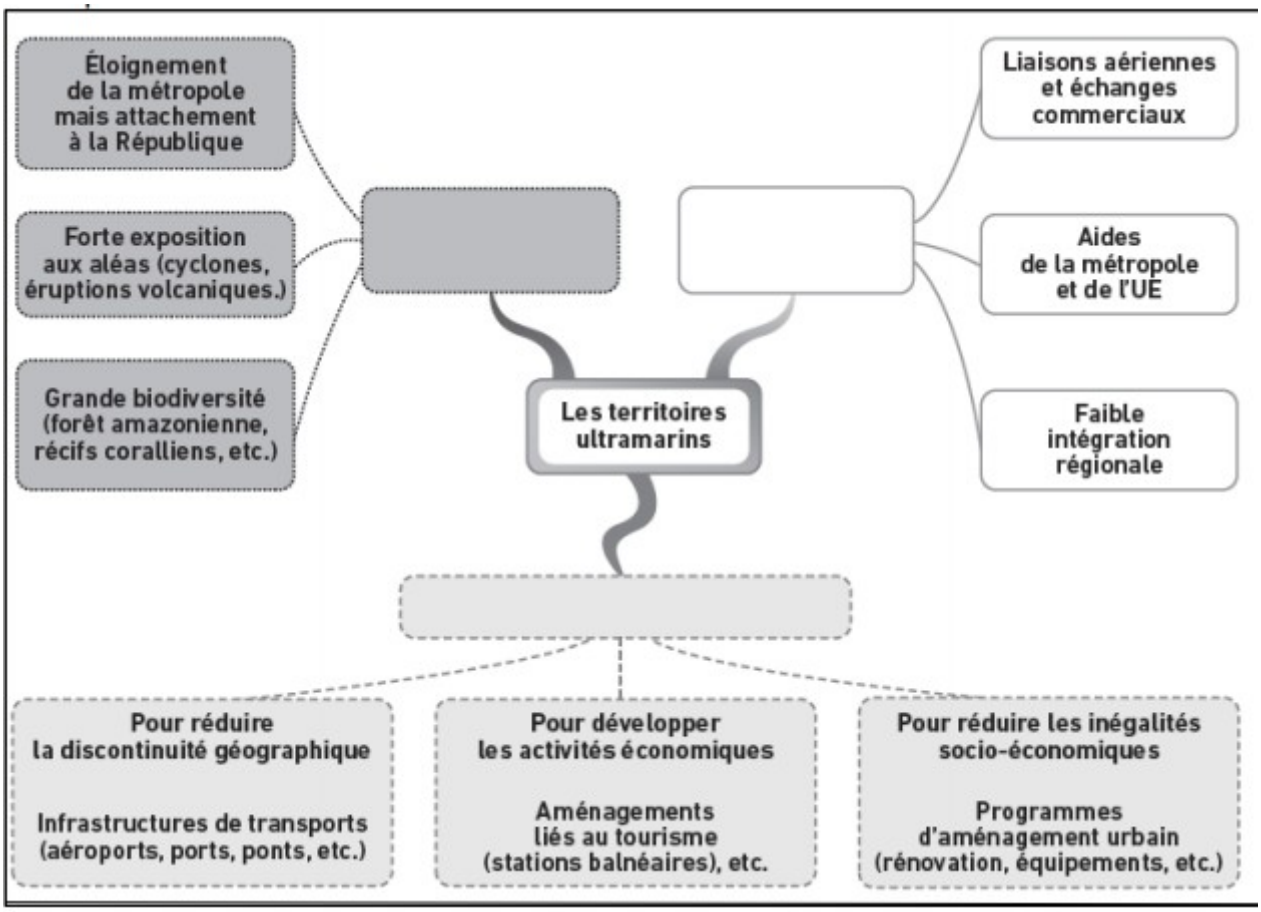
Complète les documents suivants avec tes connaissances du chapitre: